

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 MAI 2017

L'An Deux Dix Sept, le mercredi trois mai à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Christiane GUICHERD, Catherine GIORGI, Patricia MIQUET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : François DENISSIEUX (pouvoir à Jean-Pierre JOURDAIN), Patrick FIORINI (pouvoir à Olivier SUSINI), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame GUICHERD), Michelle HUVET (pouvoir à Madame MIQUET).

Objet : Convention MNT Equilibre

Monsieur le Président indique que le Syndicat Intercommunal Murois est en contrat avec la MNT pour la prévoyance collective maintien de salaire.

Afin de diminuer la fréquence ou la durée des arrêts, la MNT a mis en place un programme destiné aux agents sujets à des arrêts fréquents ou longs pour les aider à retrouver leur équilibre et leur motivation de façon à favoriser leur réintégration professionnelle.

Le coût du programme de suivi MNT EQUILIBRE est intégralement pris en charge par le Mutuelle Nationale Territoriale dans la limite de 20 séances par agent.

Monsieur le Président propose d'adhérer à la convention MNT EQUILIBRE.

Après avoir pris connaissance des documents joints,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 4 mai 2017

Le Président
Jean-Pierre TALUT

